



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

COMITE DE DIRECTION

PV N° 5 – du 13/10/2025

Présidence : Patrick BEL ABBES

Présents : Sophie CHARRUET, Thierry BALLAND, Guillaume DOMINICI, Julien MARTELLINI, Thierry BERLAND, Patrick GRECO, Joël GRISONI, Mehdi AABID,

Présents en visio : David LUCHARD, Saddik AIT YAYHA, Olivier AMOUREUX, Emmanuelle LATIL, Sophie SIBON

Excusés : Franck SCOLA, Christophe BELLARD, Sandrine ESPERON, Nadine MARGARIT, Jean-Maurice VALET, Grégory LA CARIA

Assistent : Sylvie POIGNET-TESTU Directrice, Alexis CHUETTE Juriste, Marc CHIRON Président de la CDA

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toutepersonne directement intéressée** dans un délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le **22** du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes) l'appel doit être introduit dans les QUARANTE HUIT HEURES**). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyée d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2^{ème} instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3^{ème} et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure écrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement.

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,

ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 18H10, Le Président, Patrick BEL ABBES souhaite la bienvenue aux présents.

Le Comité de Direction approuve les PV du CD du 25 août et des bureaux du 4 et 16 septembre 25 août 2025.



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Informations du Président

Le Président, Patrick BEL ABBES fait part des courriers reçus :
FC BARCELONNETTE, invitation à leur Assemblée Générale
CHORGES O, Invitation Journée festive avec l'IME de Savines le Lac
OBSC, demande de rdv avec les co-présidents, Réponse faite
SC RIEZ, invitation pour l'inauguration du stade, le Secrétaire Général sera présent

Puis il fait un point sur la situation du personnel :
Recrutement du CTA et du CTD DAP : les recrutements sont lancés
Arrivée de Remi Sollari, juriste fin octobre. Le Comité de Direction remercie Alexis pour l'année passée au District.

Conventions d'Objectifs : Réunion le 21/10 David Luchard et Julien Martellini représenteront le District

Assemblées Générales :

District le 29/11 à Sisteron, Ligue le 6/12, la FFF LE 13/12
Rappel : textes à modifier ou nouveaux à présenter – Futsal

Coupe des Alpes : les finales sont programmées à Sisteron, la date sera fixée lors du prochain CD

Candidatures reçues :

Gérard LETESSIER, délégation
Olivier HERMINE, commission des terrains
Accord du CD

Le Président fait part de la situation d'un membre de Commission : le CD approuve l'exclusion, un courrier recommandé sera envoyé.

Tour des Commissions

Arbitrage :

- Utilisation des Caméras sur les Arbitres, le District est toujours en attente du process et de la mise en place
- Protocole FFF arbitrage : Une proposition sera présentée aux clubs en AG

Marc Chiron fait le point les arbitres : 80 arbitres dont 9 en ligue, nomination d'Enzo LEDUC pour aider les candidat JAL
11/11 journée de rassemblement des arbitres à Sisteron, présence d'un arbitre fédéral, rattrapage aux 6 arbitres qui ont échoués, et FIA 25 27 OCTOBRE à GAP 4 inscrits

Discipline : la commission demande qu'un suivi des matchs à risques soit fait avec la Commission Prévention et la CDA



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

CSR : Joël Grisoni fait part du peu de club qui ont communiqué le nom des éducateurs des catégories, un ultime rappel sera envoyé aux clubs, la date limite de retour est fixée au 27 octobre midi

Foot éducatif : Sophie Charruet fait un compte rendu sur les rentrées du Football Educatif, super retour des clubs et super accueil ; rentrée du Football féminin : 130 filles présentes

Féminines : report des premières journées, départ difficile, 7 équipes engagées

Séniors : Mehdi AABID fait le point sur les reports des rencontres suite aux matchs de Coupe de France, tous les matchs sont reprogrammés, beaucoup d'équipes engagées en coupe de France cette saison

Terrains : Guillaume Dominici évoque le planning chargé et informe que les contrôles des éclairages débuteront après le changement d'heure.

ANPDF : Thierry BALLAND fait le compte rendu du séminaire de l'ANPDF secteur 4 et évoque la sécurité des installations lors de manifestations.

La séance est levée à 20h35

Prochaine réunion sur convocation

Le Président
Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire Général
Thierry BALLAND